



Réseau agriculture
Lionel Vilain
Conseiller technique
lionel.vilain@fne.asso.fr

Certification HVE : Contribution au débat (3)

14 décembre 2009

Comment a été choisi le seuil de 30 % d'intrants dans le chiffre d'affaire (hors prime) ?

Le taux de dépendance aux intrants caractérise le *niveau d'intensification* de l'exploitation. C'est une véritable signature qui permet d'identifier rapidement et assez précisément quel type d'agriculture est mis en œuvre. Il inclut non seulement la dépendance énergétique directe, (fuel, gaz, électricité) et indirecte, (aliments du bétail acheté, engrais, pesticides...), mais aussi les prélèvements en ressources naturelles extérieures (phosphates, potasse, eau d'irrigation), ainsi que les fournitures et autres consommables (emballages, bâches plastiques...). Son contraire, *l'Autonomie*, désigne à l'inverse la capacité des systèmes agricoles à produire des biens et des services à partir de leurs ressources propres (autoproduction des aliments, des fertilisants, des semences, du carburant...). Une dépendance aux intrants de 30 % (seulement) est donc une autonomie de 70 % car ces deux valeurs signifient exactement la même chose.

Le taux de dépendance aux intrants caractérise le niveau d'intensification de l'exploitation et pour cette raison, il est relativement stable dans le temps. A l'échelle nationale, quand le cours des céréales s'est envolé, la consommation en engrais, semences et phytosanitaires s'est envolée également, mais l'année suivante, avec la baisse du prix des céréales, cette consommation s'est réduite de sorte qu'en moyenne sur 3 ans, cette valeur est restée pratiquement identique sur les exploitations.

Quelques agronomes (le groupe Idea notamment), ont montré dès les années 2000 qu'une autonomie de 70 % caractérisait la plupart du temps des systèmes très économes, capable de valoriser leur milieu sans l'arsenal agrochimique conventionnel. Suite aux travaux d'André Pochon et du Cedapa, l'Inra (M. Journet, C. Béranger...), avait d'ailleurs démontré qu'en Bretagne, la vache à l'herbe moins productive, était pourtant aussi rentable que la holstein/maïs/soja conventionnelle mais pour un coût écologique bien plus faible.

La plupart des systèmes herbagers extensifs et semi extensifs étudiés depuis 10 ans via la méthode IDEA vérifiaient également la corrélation entre autonomie (ou faible dépendance aux intrants) et durabilité. Le pastoralisme des alpages de montagnes, des coteaux du charolais, du massif central et des garrigues provençales valorise une ressource plus ou moins abondante et disponible avec très peu d'intrants et induisent des externalités écologiques positives. Idea a montré également que certains systèmes en polyculture-élevage combinent astucieusement l'herbe, les cultures annuelles et l'animal sans perfusion permanente de tourteaux de soja, de granulés pour bétail, de pesticides et d'engrais systématiques.

A l'échelle nationale, l'étude Iderica montrait également que, quelque soit les milieux et les systèmes de production, on rencontrait (presque) partout des systèmes autonomes et économes généralement considérés comme non polluants.



Ces études et ces observations de terrain ont conforté l'idée centrale que l'autonomie constituait la clé de voûte de la durabilité. Il était donc important d'essayer de proposer cet indicateur dès les premiers travaux du Comop HVE.

Naturellement il existe quelques situations où l'autonomie ne s'évalue pas simplement par le seul poids des intrants. C'est notamment le cas pour l'otex viticulture de qualité car la valorisation importante du produit brut peut masquer un usage abusif des pesticides. Mais en associant l'indicateur « infrastructures agroécologiques supérieures à 10 % de la SAU », le dispositif proposé par FNE éliminait ce risque de détournement. A la différence du vignoble champenois ou de l'openfield céréalier, sans arbre et sans ombre, les systèmes autonomes sont en effet toujours très diversifiés et les infrastructures agroécologiques (haies, arbres isolés, vergers sous prairies...) sont considérées comme de véritables facteurs de production.

Pour cette raison la certification HVE de niveau 3 (voie B) repose sur la présence simultanée et indissociable de ces 2 indicateurs (poids des intrants inférieur à 30 % et taux d'IAE supérieur à 10 %).

L'expérience du suivi des politiques publiques agricoles nous avait également convaincu qu'un dispositif incitatif en faveur de l'environnement est inefficace s'il n'est pas directement intelligible par les agriculteurs, s'il s'accompagne de lourdeurs administratives supplémentaires, et s'il n'est pas déclinable localement sur chaque exploitation. En effet, fondés sur des obligations de moyens (indépendamment des résultats), le relatif échec des précédentes mesures agroenvironnementales qui accumulaient précisément toutes ces erreurs, montrait la nécessité d'une autre approche, plus directe et plus simple et sans doute beaucoup plus efficace.

Dès les premiers débats du Grenelle, FNE a cherché comment définir et qualifier une agriculture de haute valeur environnementale. Nous aurions pu considérer que seule l'agriculture biologique méritait cette définition mais nous savions que de nombreux systèmes agricoles de montagne et de coteaux, hors des circuits commerciaux de la bio, produisaient également et incontestablement des aliments et des milieux de qualité. Pour cette raison et aussi parce que les enjeux dépassaient les seules filières biologiques, nous avons proposé une définition simple mais opérationnelle de cette agriculture écologiquement saine : l'agriculture de haute valeur environnementale est une agriculture à bas niveau d'intrants, qui laisse une certaine proportion de l'espace à la nature et aux régulations agroécologiques.

Les intrants sont constitués de tous les consommables utilisés dans le cycle de production (engrais, semences, pesticides, fuel, aliment du bétail...). Ils font l'objet d'un remboursement forfaitaire de la TVA (pour les agriculteurs au forfait), et d'une comptabilité fiscale (TVA payée/TVA perçue), pour les autres. La collecte de cette information est donc facile et sans ambiguïté et si la plupart des centres de gestion la ventilent sous différentes rubriques (fournitures et emballages, carburants-lubrifiants, aliments du bétail, engrais et semences...), ils peuvent très aisément les regrouper en une seule ligne récapitulative (comme nous l'avons fait pour établir ce seuil). Les agriculteurs savent parfaitement ce que recouvre cette notion et ce qu'elle signifie en terme de marge.

Revenons à la question initiale : comment a été établi le seuil de 30 % ?

La base de données de la méthode IDEA qui comprend environ 1200 agriculteurs, l'étude Iderica et les statistiques officielles publiques disponibles (Agreste), montraient une convergence vers cette valeur. Naturellement, comme toute limite, elle possède forcément une part d'arbitraire. (Quelle différence réelle entre 29 et 31 % ?). Le seuil « moins de 20 % d'intrants » était sans doute davantage performant en terme écologique mais favorisait l'autarcie plutôt que l'agriculture marchande. En moyenne, l'agriculture conventionnelle injecte en effet 60 % de son chiffre d'affaires sous forme d'intrants dans son cycle de production et une dépendance de seulement 30 % constitue une performance technique presque toujours accompagnée d'une performance écologique.

81-83, boulevard de Port-Royal 75013 Paris • Tél. : 01 44 08 02 50 • Fax : 01 44 08 05 48 • Siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05
Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement • Reconnue d'utilité publique depuis 1976



Cet indicateur a été soumis à mille critiques avant d'être testés en long et en large par le ministère de l'agriculture, par le Medem, par la profession (Farre, Fncivam, Cedapa, Rad), par Arvalis et l'Institut de l'élevage et par l'Inra.

L'Inra s'est montré très intéressé, le Rad, le Cedapa ont largement approuvé les propositions de FNE pour leur pertinence et pour la simplicité d'un dispositif fondé sur des indicateurs de résultats, qui contrairement à tous les cahiers des charges précédents, (type MAE), laissent une grande souplesse adaptative en fonction des milieux et des systèmes de production.

Il existera sans doute toujours et ponctuellement des systèmes qui, tout en répondant aux 2 indicateurs synthétiques de la certification HVE, ne seraient pas écologiquement acceptables. Tous les systèmes de certification ou de labellisation comportent des situations marginales comparables (et même des fraudeurs), mais ces quelques anomalies ne doivent pas faire rejeter un dispositif qui favorise enfin une rupture radicale avec la pensée agricole dominante (l'intensification agrochimique).

Lionel Vilain, France Nature Environnement
14 décembre 2009

<http://www.fne.asso.fr/fr/themes/sub-category.html?cid=27>